

Secrétariat du Conseil d'administration

Conseil d'administration
Séance du 29 juin 2023

Point 5.2

Autorisation de publication de la procédure pour des prestations de gestion et de conservation des archives papier de l'ANSM (Tiers archivage)

Délibération n° 2023 - 11

Vu l'article R 5322-11-8° et 9° du code de la santé publique ;

Vu la délibération n°2021-15 du 24 juin 2021 fixant les seuils prévus aux 8° et 9° de l'article R 5322-11 du code de la santé publique ;

Le Conseil d'administration, après avoir délibéré, autorise le lancement de la procédure relative à l'accord-cadre suivant :

Objet de la procédure

Prestations relatives à la gestion et la conservation des archives papier de l'ANSM (Tiers archivage).

Éléments financiers

Le montant du marché est fixé à un montant maximum de 1 500 000 € HT soit 1 800 000 € TTC pour sa durée totale, soit cinq ans.

Calendrier prévisionnel

- Publication : septembre 2023
- Date limite de remise des offres : mi-octobre 2023
- Notification : fin novembre 2023,
- Démarrage des prestations de préparation du transfert des archives si nécessaire : dès la notification, sinon, date de prise d'effet du premier bon de commande au 16 janvier 2024.

Principaux éléments contractuels

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire à bons de commande.

Il sera conclu pour une durée totale et ferme de cinq ans, compte-tenu de l'enjeu financier pour l'Agence et des investissements à prévoir pour le futur titulaire s'il change.

Il prendra effet à compter de sa date de notification pour pouvoir opérer le transfert des archives en cas de changement de titulaire. La date de prise d'effet du premier bon de commande sera au plus tard le 16 janvier 2024, soit sans interruption avec le marché actuel.

Procédure envisagée

Appel d'offres ouvert

Valérie DELAHAYE-GUILLAUCHEAU
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-13 du Code de la santé publique, approbation un mois après réception des ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, les ministres chargés de la santé et du budget peuvent autoriser l'exécution immédiate.

143/147 boulevard Anatole France - F-93285 Saint-Denis Cedex - Tél.: +33 (0)1 55 87 30 00 - www.ansm.sante.fr